Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

APPEL A PROJETS

« L'après COP 21 : en 2016, l'action continue »

Soutenir les associations roumaines dans leur action contre le changement climatique

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 30 octobre 2015

Sélection : mi-novembre 2015

Date de début du projet : à partir du 1er janvier 2016

L'enjeu de la lutte contre le changement climatique : un effort continu

La France va accueillir et présider la 21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), aussi appelée « Paris 2015 », du 30 novembre au 11 décembre 2015. Cette échéance est cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C (www.cop21.gouv.fr).
Dans cette perspective, l'Ambassade de France se mobilise et a mis en place depuis le début de l'année 2015 une série d'actions visant à sensibiliser l'opinion à l'urgence d'agir pour le climat mais également à soutenir les actions portées par les acteurs locaux. En Roumanie, de nombreuses actions sont conduites par les associations, particulièrement dynamiques en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique et contre la pollution. Consciente de la nécessite d'inscrire ces efforts dans la durée et d'appuyer les initiatives locales, l'Ambassade de France souhaite poursuivre son engagement au-delà de la COP 21 et apporter son soutien aux associations dans la réalisation de leur projet en 2016.

Le soutien de l'Ambassade de France aux ONG roumaines

L'Ambassade appuie depuis plusieurs années la structuration et le renforcement des organisations non gouvernementales (ONG) roumaines. Sur un modèle partenarial, l'Ambassade veille notamment à soutenir des projets qui se caractérisent par :

- une dynamique intégrée de partenariat durable avec les autorités locales roumaines et/ou un réseau national ;
- la création ou le renforcement de partenariats et/ou une mise en réseau avec des ONG françaises ou d'autres pays européens travaillant sur des problématiques similaires ;
- la création d'espaces de concertation et de débat public avec les autorités publiques ;
- un soutien à la professionnalisation des ONG (appui méthodologique à la délégation de services publics, à la gestion de projets sur financements européens, à la formation des personnels d'encadrement, etc.) ;
- une ouverture vers leur environnement régional (pays voisins) et une vocation à s'insérer dans des projets ou réseaux européens, tout en pouvant démontrer un adossement à d'autres sources de financements (locaux, nationaux ou européens).

L'appel à projet « L'après COP 21 : en 2016, l'action continue »

L'Ambassade de France en Roumanie, sur la base du présent appel à projets, apportera en 2016 **un soutien financier à quatre projets portés par des ONG roumaines (selon 4 thématiques).**

1. Structures éligibles

L'appel à projets s'adresse à l'ensemble des organisations non gouvernementales (ONG) roumaines à but non lucratif - associations, fondations et fédérations d'ONG – enregistrées en Roumanie et mettant en œuvre des projets sur le territoire roumain. Une ONG ne pourra présenter qu'un seul projet dans le cadre de cet appel.

2. Thématiques (*Un projet par thématique sera sélectionné*)

Les projets devront porter sur l'une des thématiques suivantes :

- sensibilisation et éducation: pratiques innovantes pour la participation des jeunes
- Efficacité et transition énergétique : des solutions concrètes et pratiques de tous les jours
- Le traitement et la valorisation des déchets
- Eco-tourisme: développer l'attractivité du territoire par un tourisme durable et responsable

3. Montant et modalités de cofinancement

Le projet proposé sera financé par l'Ambassade à hauteur de **5 000 € maximum**. Cette somme accordée devra correspondre à **80% maximum du montant global du projet**. Une première tranche de 3000 € maximum sera versée à la signature de la convention, le solde sera versé après remise d'un rapport d'activités et financiers intermédiaire.

Les charges administratives rattachées au projet ne pourront pas dépasser 20% du budget global. L'Ambassade se réserve la possibilité de plafonner le montant de son aide. Le cofinancement sera accordé pour une réalisation des actions pouvant s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2017.

4. Contenu du dossier

Le dossier de candidature devra contenir :

- **le formulaire de candidature** ci-joint (en français ou en roumain)
- une **présentation de l'association** (en français ou en roumain)
- un **budget détaillé** (où doivent apparaître les ressources et les dépenses prévisionnelles)
- les **coordonnées bancaires** (RIB) de l'association

Seuls les dossiers complets remis au plus tard le vendredi 30 octobre 2015 (délai de rigueur) seront pris en compte.

5. Procédure de sélection

La sélection des projets sera effectuée sur la base des critères suivants :

- adéquation avec les thématiques prioritaires de l'appel à projets,
- caractère innovant, réaliste et reproductible du projet proposé,
- degré de précision du projet (objectifs, bénéficiaires, calendrier, budget, résultats, etc.),
- qualité du dossier et diversité des partenariats développés lors de sa mise en œuvre

Les résultats seront communiqués directement aux candidats à la mi-novembre 2015.

Les dossiers sont à adresser avant le 30/10/2015 à :
Ambassade de France en Roumanie / Service de coopération
Institut français - Boulevard Dacia 77 - 020 051 BUCAREST

Informations : Caroline SOCIE – Conseillère adjointe de Coopération
caroline.socie@diplomatie.gouv.fr – tel : 0374 125 264